ACDC CONSULTANTS
Société à responsabilité limitée au capital social de 7.500 euros
6 résidence Odalisque – 10 rue de la Fraternité
97490 SAINTE-CLOTILDE
RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION 452 790 975
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le sept avril,

Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN demeurant sis 227 rue Fond Générèse, Eperon – 97435 SAINT GILLES LES HAUTS,

Associé unique la Société,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suivant :

- Autorisation du projet de cession de la totalité des parts sociales de la Société et agrément du nouvel associé ;
- Pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités.

A pris mes décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Autorisation du projet de cession de la totalité des actions de la Société et agrément du nouvel actionnaire)

L'Associé unique décide, après avoir examiné le projet de cession de la totalité des actions de la Société, d'autoriser ledit projet et en conséquence d'agréer, en qualité de nouvel associé, conformément à l'article 10 des statuts de la Société :

- **La société EXA HOLDING,** société par actions simplifiée au capital de 1.010.000 euros, ayant son siège social sis 4 rue Monseigneur Mondon – 97400 SAINT-DENIS (LA REUNION), immatriculée au RCS de SAINT-DENIS sous le numéro 848 213 823.

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société.

DEUXIEME DECISION

(Modification de l'article 8 – Capital social – Répartition des parts – Liste des associés)

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts, par adjonction d'un paragraphe, comme suit :

« Article 8 – Capital social – Répartition des parts – Liste des associés

A la suite d'une cession de parts sociales en date du 08 avril 2026, les parts sont désormais attribuées et réparties comme suit :

- *La société EXA HOLDING, à concurrence de 750 parts, numérotées de 1 à 750,*
  ci ..... 750 parts sociales.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 750 parts. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN
Associé unique

